

**Commission départementale de coopération intercommunale (CDCI)  
Formation plénière  
Vendredi 29 novembre 2019 – 14 h30  
Préfecture de l'Eure – Salle Claude Monet**

**COMPTE-RENDU**

**Objet de la réunion :**

- **approbation du compte-rendu de la séance du 14 juin 2019 ;**
- **avis sur la création du syndicat mixte de préfiguration d'une gouvernance sur l'Axe Seine Normand.**

**Annexes :** liste d'émargement

**Le secrétaire général de la préfecture de l'Eure** ouvre la séance de la CDCI en formation plénière. Il informe l'assemblée que le préfet s'excuse de son absence. En effet, suite à une erreur technique de ses services dans la tenue de son agenda, il ne peut présider cette commission, étant retenu par d'autres engagements.

**Le rapporteur** confirme que le préfet regrette de ne pouvoir présider la dernière CDCI de cette mandature et prie les élus de bien vouloir l'excuser. Toutefois, avec 25 membres présents sur 47, la condition de quorum (24) est atteinte. Il est donc souhaitable de maintenir la commission qui peut délibérer valablement.

**Le secrétaire général de la préfecture de l'Eure** soumet à l'approbation de la commission le compte-rendu de la réunion précédente, qui s'est tenue le 14 juin 2019. Aucune remarque, observation, ajout ou retrait n'est effectué. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**Le secrétaire général de la préfecture de l'Eure** passe ensuite à l'énoncé du second point inscrit à l'ordre du jour concernant l'avis sur la création du syndicat mixte de préfiguration d'une gouvernance sur l'Axe Seine Normand, et donne la parole au rapporteur.

**Le rapporteur** explique que, depuis le 1er janvier 2018, les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) normands sont titulaires de la compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

L'axe Seine, à partir de l'aval de la confluence avec l'Oise jusqu'à l'estuaire, fait partie des territoires et bassins prioritaires identifiés par le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) de Normandie et la stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE) du bassin Seine Normandie, pour la mise en place d'une coordination.

L'axe Seine aval normand concentre :

- **de nombreux acteurs** : trois conseils départementaux (Seine-Maritime, Eure, Calvados), plusieurs EPCI-FP, des établissements publics de l'État (VNF, deux Grands ports maritimes de Rouen et du Havre), des syndicats de bassin versant (SMBV), le PNR des boucles Seine, des associations (Maison de l'estuaire...).

• des enjeux liés à la GEMAPI :

- gestion des digues de protection contre les inondations ;
- gestion des zones humides et d'expansion des crues. L'axe Seine normand est en bon à très bon état environnemental et est moteur dans l'attractivité touristique de la Seine aval. Néanmoins, ces ensembles demeurent assez fragiles et vulnérables.

Les élus normands ont souvent exprimé une attente vis-à-vis de l'État sur la gouvernance GEMAPI de cet axe. En effet, la plupart des EPCI-FP sur l'axe ne possèdent ni les compétences techniques, ni la volonté de gérer les digues de Seine en propre.

C'est pourquoi la création d'un syndicat mixte de préfiguration d'une gouvernance sur l'axe Seine normand est prévue pour encadrer l'exercice de la compétence GEMAPI à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Ce syndicat mixte ouvert constituera la **structure de préfiguration de la future gouvernance de la Seine Normande**. Il aura pour compétence d'approuver le schéma stratégique de protection des inondations sur l'axe Seine Normand et la stratégie de gestion des milieux aquatiques de l'axe Seine Normand.

Le Syndicat sera constitué pour une **durée limitée à 3 ans** en relation avec la réalisation de son objet. Son périmètre couvrira trois départements normands, pour **11 collectivités** concernées :

- 4 dans le département de Seine-Maritime : le Conseil départemental de Seine-Maritime, la Métropole-Rouen Normandie, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, la Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo ;

- 6 dans le département de l'Eure : le Conseil départemental de l'Eure, la Communauté de communes Lyons Andelle, la Communauté de communes Roumois Seine, la Communauté de communes de Pont-Audemer / Val de Risle, la Communauté d'agglomération Seine Eure, la Communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

- 1 dans le département du Calvados : la Communauté de communes du pays de Honfleur-Beuzeville.

La consultation des organes délibérants des départements et des EPCI concernés est terminée. Tous ont délibéré favorablement.

Le projet est soumis à l'avis des commissions départementales de coopération intercommunale de la Seine Maritime, de l'Eure et du Calvados. Il s'agit d'avis simples, préalables à l'arrêté de création qui sera pris par le préfet de département siège du nouveau syndicat mixte ouvert.

**Le secrétaire général de la préfecture de l'Eure** remercie le rapporteur pour cette présentation et précise que la CDCI de la Seine Maritime a déjà rendu un avis favorable à la création de ce syndicat. La CDCI du Calvados se réunira début décembre. Il demande si des membres de la CDCI souhaitent intervenir.

**Francis COUREL**, maire de Saint-Philbert-sur-Risle, s'interroge sur l'annexe 1 qui mentionne notamment que « les opérations d'intérêt local seront spécifiquement financées par les structures concernées ». Il souligne que les opérations d'intérêt local en matière d'eau sont difficiles à définir sur un sujet aussi global et souhaite que soit précisées quelles seront les opérations d'intérêt local.

**Bernard LEROY**, président de la communauté d'agglomération Seine Eure, indique que ce point a fait l'objet de débats lors des réunions de travail visant à créer la nouvelle structure. Le fait que les besoins sont différents le long de la Seine est bien intégré. Le syndicat aura pour mission, dans un premier temps, de dresser l'inventaire de l'existant et de déterminer les actions à mettre en œuvre à l'issue des 3 ans de préfiguration.

**Le secrétaire général de la préfecture de l'Eure** rappelle que cette nouvelle structure a vocation à cartographier et recenser les risques (aléa et enjeux), avant de devenir un syndicat de gestion pouvant apporter une réponse systémique et globale à l'échelle du bassin. Cette démarche s'inscrit dans la continuité de la création de syndicats de bassin versants créés dans l'Eure. Le but est de ne pas laisser les intercommunalités seules sur ce domaine très technique et avec des enjeux financiers conséquents.

**Laurent TESSIER**, directeur départemental des territoires et de la mer, complète en expliquant que ce projet ne peut être traité qu'à l'échelle du bassin versant. Le futur syndicat sera un outil de solidarité à l'échelle des trois départements concernés visant à promouvoir l'Axe Seine sur le plan de l'attractivité économique et touristique notamment. Ce syndicat aura trois ans pour se préparer et faire les études nécessaires avant de devenir pleinement opérationnel.

**Francis Courel**, maire de Saint-Philbert-sur-Risle, ne conteste pas l'objectif du projet, mais insiste sur la nécessité de clarifier jusqu'où va le « global » et où commence le « local ». La rédaction en l'état de l'annexe 1 peut en effet être lourde de conséquences (financières) pour les collectivités concernées. Il indique par ailleurs que l'intérêt local peut être inclus dans l'intérêt global. Ce point devra impérativement être approfondi au cours de ces trois années d'études.

**Michel LEROUX**, président de la communauté de commune Pont-Audemer Val de Risle répond que c'est l'objet même de ce travail de préfiguration, ce qui nécessite que tout le monde se mette autour de la table pour fixer le cap. Il ajoute que ce syndicat a tout son sens dans le contexte actuel de réchauffement climatique.

**Gwendoline PRESLE**, maire de Bourneville-Sainte-Croix, s'interroge sur le fait que les chambres d'agriculture ne soient pas associées, car elles sont directement concernées par les problèmes de ruissellement et d'inondation des cultures.

**Le rapporteur** indique que définir le périmètre des partenaires à associer dans les études fait partie des actions du syndicat. Compte tenu de la multiplicité des acteurs, les chambres d'agriculture devraient être associées.

**Le secrétaire général de la préfecture de l'Eure** souligne la place importante des agriculteurs dans la gestion de l'eau (détermination des champs d'expansion pour limiter l'effet des crues notamment) et indique qu'un travail sera effectué avec les chambres d'agricultures des différents départements.

En l'absence d'autres interventions, le **secrétaire général de la préfecture de l'Eure** propose de passer au vote. Il demande si les élus souhaitent un vote à bulletin secret.

En l'absence de demande de vote à bulletin secret, le vote se fait à main levée.

Le nombre d'électeurs est de 47. Il y a 25 membres présents et 7 pouvoirs, soit 32 votants.

Les résultats obtenus sont :

- Abstention : 0
- Défavorable : 0
- Favorable : 32.

La CDCI de l'Eure en formation plénière émet un *avis favorable*, à l'unanimité absolue, à la création du syndicat mixte de préfiguration d'une gouvernance sur l'Axe Seine Normand.

En l'absence d'autres points à l'ordre du jour, le **secrétaire général de la préfecture de l'Eure** souhaite remercier, au nom du préfet, l'ensemble des élus pour leur travail et leur investissement qui permettent de faire avancer les dossiers d'intérêt général au sein de cette instance intercommunale.

Le rapporteur indique que la période qui s'achève fut intense de par la nouvelle carte du département. La CDCI demeure une enceinte stratégique pour un département, qui met en avant le travail partenarial et la complémentarité entre chacune des strates de l'intercommunalité.

En l'absence d'autres questions diverses, le **secrétaire général de la préfecture de l'Eure** lève la séance.

Le secrétaire général,



Jean-Marc MAGDA